

-----  
CABINET  
-----

COPIE

Arrêté n° 7450 /MESRSIT/CAB

accordant l'agrément définitif à l'Institut Professionnel des Technologies et de  
Gestion des Entreprises (IPTGE) de Brazzaville

LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 25-95 du 17 novembre 1995 modifiant la loi scolaire n° 008-90 du 6 septembre  
1990 et portant réorganisation du système éducatif en République du Congo ;

Vu le décret n° 96- 221 du 13 mai 1996 tel que modifié par le décret n° 2004-327 du 16  
juillet 2004 portant réglementation de l'exercice privé de l'enseignement ;

Vu le décret n° 2003-182 du 11 août 2003 portant attributions et organisation de la  
direction générale de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2008-127 du 23 juin 2008 portant création, attributions, organisation et  
fonctionnement des commissions d'agrément des établissements privés de  
l'enseignement ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du  
gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-342 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre de  
l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ;

Vu le décret n° 2021-533 du 14 décembre 2021 portant organisation du ministère de  
l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du  
gouvernement ;

Vu l'arrêté 6519 du 04 novembre 2005 portant attributions et organisation des services  
et bureaux de la direction générale de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté 1133/MES-CAB du 1<sup>er</sup> mars 2010 fixant la composition de la commission d'agrément des établissements privés de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté 9107/MES-CAB du 09 novembre 2010 portant approbation du cahier des charges régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements privés de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté 16657/MES-CAB du 06 octobre 2014 précisant les mécanismes de régulation de l'initiative privée en matière d'enseignement supérieur ;

Vu les résultats de la 7<sup>e</sup> session ordinaire de la commission d'agrément des établissements privés de l'enseignement supérieur, tenue à Brazzaville les 26 et 27 février 2021.

### ARRETE :

**Article premier :** il est accordé un agrément définitif à l'Institut Professionnel des Technologies et de Gestion des Entreprises (IPTGE), de Brazzaville.

**Article 2 :** l'Institut Professionnel des Technologies et de Gestion des Entreprises (IPTGE), est autorisé à organiser les formations supérieures dans les programmes de Brevet de Technicien Supérieur et de Licence suivants :

DIPLOMES	MENTIONS	NIVEAUX	PARCOURS
Licence professionnelle	Génie des systèmes industriels	Bac + 3	1. Electrotechnique ;
			2. Electromécanique ;
			3. Génie électrique et informatique Industrielle.
	Télécommunications	Bac + 3	1. Administration des réseaux et systèmes de communication ;
			2. Radio communication ;
			3. Réseaux et télécommunications.
	Construction des ouvrages	Bac + 3	1. Travaux publics ;
			2. Topographie ;
			3. Génie civil.
	Informatique		1. Informatique de gestion ;
			2. Administration des réseaux informatiques.
	Sciences de gestion		1. Comptabilité et Gestion financière ;
			2. Marketing et;
			3. Assurance-Banque et Finance ;
			4. commerciale ;
5. Gestion des ressources Humaines ;			
		6. Gestion des Entreprises.	

**Article 3 :** Les programmes de formation accrédités à l'Institut Professionnel des Technologies et de Gestion des Entreprises (IPTGE), sont évalués tous les cinq (05) ans à compter de l'année de délivrance de l'agrément définitif.

L'ouverture d'un nouveau programme de formation est assujettie à une autorisation préalable du ministère.

**Article 4 :** Le Directeur Général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 14 juin 2023

Le Ministre,

Pr EMMANUEL née ADOUKI Delphine Edith. -

**AMPLIATIONS:**

PR	01
PM	01
MESRSIT-CAB	02
TOUS LES MINISTERES	35
CNCU	01
UMNG	01
DGESUP	01
DGASOU	01
INTERESSE	01
ARCHIVES	02/46